

## communiqué de presse

### **Projet de loi de finances 2025 : universités fragilisées, jeunesse oubliée, recherche en péril**

Bordeaux, le 27 novembre

Contacts presse :

**Blandine Laccassagne**

Direction de la communication  
Université de Bordeaux  
M 06 46 45 76 56

**Gaëlle Heron**

Direction de la communication  
Université de Bordeaux  
M 06 15 05 43 36

**Engagée pour la défense d'une université publique au service de sa jeunesse et de son territoire, le Président de l'université de Bordeaux, Dean Lewis, soutient pleinement l'action inédite initiée par France Universités auprès du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Ce jeudi 21 novembre 2024, les Présidentes et Présidents ont en effet alerté le Ministre sur la situation financière intenable des universités, conséquence des mesures nationales prises par l'État sans qu'elles ne soient compensées. Ils lui ont exprimé tout à la fois leur crainte et leur colère.

Ainsi, pour l'université de Bordeaux, les mesures salariales ont représenté une charge supplémentaire non compensée de 14,7 millions d'euros depuis 2022. A cette dépense supplémentaire de masse salariale se sont ajoutées les dépenses exceptionnelles de fluides sans soutien spécifique sur subvention de l'État dont le surcoût cumulé s'élève à 10,4 millions d'euros entre 2021 et 2024.

Le Ministre s'est engagé, devant les Présidentes et Présidents, à renoncer à prélever 1 % supplémentaire sur les budgets des établissements pour créer un fonds de solidarité. Mais si le Gouvernement confirmait son intention d'augmenter, sans compensation, le Compte d'Affectation Spéciale pension (CAS) – destiné au recouvrement et à la gestion financière du régime des retraites de l'État –, ce serait un nouveau surcoût estimé à presque 5,7 millions d'euros qu'il irait prélever sur le budget 2025 de l'université de Bordeaux.

Les universités n'ignorent rien des difficultés de notre pays, confronté à un déficit et à un endettement d'un niveau inédit. Ces dernières années, elles ont dû déjà prendre leur part aux efforts requis par la situation financière de la France, notamment en assumant les surcoûts liés à des mesures salariales justifiées, mais imposées par l'État et surtout non financées, ainsi qu'aux hausses importantes des prix de l'énergie.

Le niveau des réserves accumulées par les universités doit par ailleurs être relativisé ; il ne doit pas détourner l'État des réelles difficultés financières des établissements. En effet, ces sommes sont gagées pour l'essentiel, soit qu'elles proviennent du Programme investissement d'avenir ou de fonds européens dont l'affectation est fléchée, soit qu'elles visent des investissements soutenus par les collectivités territoriales pour la mise aux normes, notamment environnementales, du patrimoine immobilier universitaire.

Les Présidentes et Présidents ont prévenu le Ministre : le Gouvernement doit aujourd'hui assumer les décisions qu'il prend. Les universités ne pourront plus les absorber et seront pour certaines en difficulté pour honorer leurs dépenses.

Si leurs revendications n'étaient pas prises en compte, l'État prendrait la responsabilité de contraindre les universités à n'avoir d'autres choix que de :

- Baisser les capacités d'accueil sur Parcoursup et donc le nombre de places pour les futurs bacheliers,
- Réduire leurs offres de formation,
- Fermer des sites universitaires de proximité,
- Revoir à la baisse voire interrompre la rénovation de son patrimoine immobilier,
- Réduire le niveau de service, par exemple le nombre de bibliothèques universitaires ou leur amplitude d'ouverture,
- Basculer une partie des enseignements à distance pendant la période hivernale.

Université attachée à ses valeurs et à ses missions de service public, l'université de Bordeaux regretterait d'être ainsi condamnée à dégrader la qualité de ses formations et de sa recherche, au détriment de l'avenir de sa jeunesse et du pays.